

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote	
À l'unanimité	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture  
Le : 22/11/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
22/11/2024

L'an 2024, le 21 novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/11/2024.

**Présents :** Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

**Absent excusé :** M. CARBONNIER Christophe

**A été nommé secrétaire :** M. DUFOUR Christian

N° 2024\_D\_35

### DECISION MODIFICATIF N°3 – BP ASST

Le Conseil municipal réuni le 10 avril 2024 a approuvé le budget primitif 2024 de l'assainissement tel que présenté par Madame le Maire.

Afin de pouvoir payer le bornage de la lagune du au transfert de la compétence assainissement, il est nécessaire d'ouvrir des crédit au chapitre 20, et notamment au compte 203.

De plus suite à une erruer sur la facturation de 2023, il convient de rembourser 6 mois d'abonnement à tous les administrés. Pour cela, il est nécessaire d'ajouter des crédits au chapitre 67, et notamment au compte 678.

Il convient donc de procéder au vote d'une décision modificative.

Il est donc proposé de procéder comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.- article	Intitulé	Montant	Chap.- article	Intitulé	Montant
65 – 6542	Créances éteintes	- 231.00	021	Virement de la section d'exploitation	231.00
65 – 6588	Autres charges	- 1 600.00			
67 – 678	Autres charges exceptionnelles	1 600.00			
023	Virement à la section d'investissement	231.00			
20 – 203	Frais d'études	1 656.00			
21 – 212	Agencement et aménagement de terrain	- 1 425.00			
<b>Total dépenses :</b>		<b>231.00</b>	<b>Totale recettes :</b>		<b>231.00</b>



Entendu, l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3-2024 du Budget Primitif 2024 de l'assainissement telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, 21/11/2024

Le Maire,

Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance

Christian DUFOUR

